

l'éveil

Normand

L'ÉVEIL NORMAND
MERCREDI 15 FÉVRIER 2017
www.levailnormand.fr

32

LE CONSEIL MUNICIPAL EN 6 POINTS

Le conseil municipal de la commune nouvelle de Mesnil-en-Ouche s'est réuni mardi 31 janvier à la salle des fêtes de la commune déléguée de La Barre-en-Ouche. Retour sur le conseil en six points.

1. Plan local d'urbanisme.

Le conseil a délibéré au sujet du transfert de la compétence concernant le PLU (plan local d'urbanisme) à la nouvelle intercommunalité *Bernay, Terres de Normandie*. « Le transfert n'aura pas lieu si un quart des communes se prononce contre », rappelait le maire, Jean-Noël Montier (soit 21 communes représentant 11 220 personnes et 20 %). Le conseil de Mesnil-en-Ouche a voté contre ce transfert, à l'unanimité. Le maire a ensuite annoncé qu'il y aurait des réunions publiques sectorisées pour informer les habitants du programme.

2. Travaux

Le point suivant concernait la programmation des travaux du SIEGE (syndicat intercommunal d'électricité et de gaz de l'Eure) pour l'année 2017. Après avoir listé les différents travaux au programme et précisé que certains n'ont pas pu être retenus, le maire a appelé au vote pour valider les travaux (9 gros travaux vont s'effectuer sur les communes d'Ajou, Beaumesnil, Gisay-la-Coudre, Gouttières, Grandchain, Landepéreuse, et Saint-Aubin-le-Guichard) et confier au passage la gestion des réseaux à Orange. Vote une fois encore en faveur de la proposition, à l'unanimité.

3. Accueil adolescents

Du côté de l'accueil des adolescents (le pôle ados est situé au CLLID), la commune a eu à délibérer sur la tarification trimestrielle à mettre en œuvre, pour couvrir les animations prévues. Le conseil a adopté à l'unanimité la proposition du tarif de 5 € par trimestre (soit 15 € par an), et des tarifs préférentiels pour les sorties.



Le maire, les maires délégués et les conseillers municipaux de Mesnil-en-ouche se sont réunis mardi 31 janvier au soir, avec plusieurs points à l'ordre du jour.

4. Logo de la commune

Ensuite, le conseil a délibéré pour confier la création du logo de Mesnil-en-Ouche et du site internet à deux entreprises. Le prestataire retenu pour le logo est l'entreprise *Oethics* pour un coût total s'élevant à 1128 € TTC, et celle retenue pour la création du site internet est l'entreprise *Krea3* (qui réalisera notamment le logo de la nouvelle intercommunalité *Bernay, Terres de Normandie*) pour un coût total de 11689,92 € TTC. Le conseil s'est une fois de plus prononcé en faveur de cette délibération à l'unanimité.

5. Administratif

Le dernier point abordé est celui de la mise en place du recueil des actes administratifs (document d'environ 1 000 pages par an reprenant l'ensemble des délibérations, décisions et arrêtés du maire et des maires délégués). Ce document, mis à disposition gratuitement en mairie pour consultation, peut aussi être acheté par les administrés. Après un peu de débat, le conseil s'est accordé sur un tarif de 250 € pour le document, édité trimestriellement mais comprenant les quatre exemplaires de l'année.